

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 21 octobre 2016

Vendredi 21 octobre a eu lieu le Comité d'établissement France 3 Nord-Est à Strasbourg. Voici tout d'abord la déclaration préalable de Force Ouvrière, par Henri Weiken, élu d'Alsace:

En préalable, FO a une pensée envers les 2 équipes de F2 et F3 qui ont été agressées et blessées voici 10 jours lors de leurs reportages sur le site de ND des Landes.

Une nouvelle fois, cette affaire montre les difficultés nouvelles auxquelles les équipes peuvent être confrontées. D'un côté, il faut pouvoir exercer son métier...et de l'autre, il s'agit aussi que les salariés ne se retrouvent pas mis en danger.

Autre pensée : vis à vis de nos collègues qui se sont fortement investis dans l'animation de comptes Facebook de l'entreprise, dédiés à des émissions ou des thématiques particulières. La décision de stopper ces publications mérite tout d'abord d'être discutée : nous ne partageons pas forcément les éléments de motivation qui sont énoncés.

Mais au-delà de cela, la façon brutale dont deux de ces comptes ont disparu, en Lorraine, il y a 10 jours, s'est révélée traumatisante, et fort démotivante.

Comment en-est-on arrivé là, sans qu'il soit possible de sauvegarder ces contenus ?? Visiblement en raison d'un couac de communication entre la direction de la stratégie numérique, et les deux responsables du numérique lorrain...

Plus concrètement, il va s'agir de comprendre ce qu'il s'est exactement passé. Ce travail sera effectué bientôt par l'instance appropriée pour cela.

Une pensée aussi pour les salariés de la locale de Metz, qui subissent à nouveau les effets de difficultés de remplacement de personnel.

Voici 15 jours, l'absence des 2 monteurs + l'indisponibilité du CDD régulièrement sollicité a conduit à la décision de ne pas diffuser d'édition le 6 octobre.

Et là, nous apprenons cette semaine une décision nouvelle, consistant à ne plus avoir recours à du personnel intérimaire, ni pour les fonctions administratives, ni pour la logistique. Ce qui n'est pas sans conséquence : qui va assurer le secrétariat des rédactions de Nancy et de Metz la semaine prochaine ?

Le message que la direction souhaite faire passer est-il que ces personnels ne seraient finalement pas indispensables (s'il est possible de s'en passer sans que cela ne pose problème) ??

Force Ouvrière le redit dès à présent : nous n'accepterons pas de revivre ce que nous avons dû subir voici 2 ans, au motif d'une décision malencontreuse...

Enfin, nous avons une pensée pour l'ensemble des salariés que nous sommes...

Alors que des discussions sont en cours par rapport aux futurs périmètres des instances, alors que nous réaffirmons la nécessité d'une gestion des activités sociales et culturelles dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent, alors que nous fêtons cette année les 80 ans des congés payés, nous sommes très inquiets en cette fin 2016.

Il y a de quoi être inquiet lorsque nous entendons le dernier projet gouvernemental, consistant à taxer les aides aux vacances proposées par les CE, à compter du 1er janvier prochain.

Très clairement, il s'agit là d'une mesure antisociale, qui pénaliserait gravement les classes moyennes (une nouvelle fois) si elle voyait le jour...

Plus précisément, il s'agirait de soumettre à charges sociales les avantages concédés aux familles : par exemple, une participation de 1000 euros générerait des charges de plus de 300 euros à payer.

Lorsqu'on sait que les aides sont bien évidemment plus importantes en volume quand il s'agit de familles, la cible est clairement identifiée...et ce projet pourrait même inciter les CE à devoir revoir leur politique d'activités sociales et culturelles, pour proposer d'autres choses, non soumises à charges.

Il s'agirait là d'une régression sociale très grave à laquelle Force Ouvrière s'oppose avec vigueur.

I/ NOUVEAU POINT A PROPOS DU PROJET DE RÉFORME DU RÉSEAU FRANCE 3

Dans le cadre de la procédure d'info consultation, Yannick Letranchant (Directeur Délégué de France 3 réseau régional), Olivier Montels (Directeur des Antennes et des Programmes régionaux de France 3), et Olivier Godard (DRH de France 3) sont revenus à Strasbourg, pour répondre aux questions des élus du CE.

1/ Point important : chaque région disposera d'une certaine autonomie dans le choix de ses activités et l'utilisation de son budget. Chaque région décidera donc pour elle-même, mais dans le respect du cadre budgétaire et de la ligne éditoriale fixée par la direction de la chaîne.

Avec aussi la prise en compte de l'audience : quand un projet se place en dessous de 2%, il y a un problème qui mérite d'être examiné.

De même, respect de la ligne budgétaire signifie respect des rendez-vous : les directions régionales n'auront pas la possibilité de décider d'arrêter de proposer les matinales.

Le premier semestre 2017 ne sera qu'une "mise en route"... La vraie première rentrée sera celle de septembre 2017.

2/ Les questions d'audience sont loin d'être simples : il faut déterminer le bon programme, à la bonne heure, sur la bonne zone de diffusion. C'est de la "dentelle", et du véritable "sur mesure".

Par exemple, dans le sud-ouest, la couverture de la ProD2 restait inférieure à 2% dans le Limousin, quand celle-ci dépassait les 10% en Aquitaine.

Un chiffre est à avoir en tête : 58% des PAE ont fait une meilleure audience que le programme national qu'elles remplaçaient.

3/ La ligne se résume surtout par ces mots : "découverte", "société", "culture"... Ce sera donc le retour de l'expression culturelle régionale : les projets d'émissions culturelles seront encouragés.

4/ Une discussion s'est engagée à propos de la prise de risque dans les programmations. Par exemple, il peut y en avoir sur les doc du lundi soir, alors que c'est plus délicat sur des cases de l'après-midi.

Étant entendu que l'heure du début est décisive : 23h10 ou 23h50, ce n'est pas pareil.

Quelques exemples de prise de risque :

- une prime pour le 1er anniversaire des inondations sur la Côte d'Azur
- l'occultation de "Questions pour un champion" pour le débat Estrosi / Le Pen, ou pour l'opération Alstom. De telles initiatives ne se voyaient pas il y a 4 ou 5 ans.

5/ Une question a été posée sur la mise en œuvre de la 5ème matinale le mercredi : la direction a précisé que celle-ci n'était plus à l'ordre du jour pour le moment, pour des questions de budget.

Il y aura bien des cases régionales, mais ce sera autre chose.

Et une réflexion est en cours, pour élaborer des rendez-vous les lundi, mardi, mercredi et jeudi...et un best off le vendredi. Aucune décision, il ne s'agit que d'une piste de réflexion parmi d'autres.

6/ Une autre question a porté sur l'expérience "matinale en grande région" comme cela se fait dans le sud-ouest.

La situation est différente en Nouvelle Aquitaine et en Occitanie, mais, dans les deux cas, cela n'a provoqué aucune hausse ni baisse d'audience.

7/ Est-il possible d'obtenir des mesures d'audience intégrant les replay et Pluzz ?

Le dispositif existe : on l'appelle "mesures 4 écrans" (pour smartphones, tablettes, ordinateurs et téléviseurs). On n'en connaît pas encore le coût ; de celui-ci dépendra la possibilité de le faire.

8/ Les élus sont revenus ensuite sur les propos de Delphine Ernotte Cunci devant la commission culture du Sénat (concernant l'idée de faire de France 3 régions des chaînes de plein exercice).

La direction nous a répondu que ce qui a été dit n'évoque pas "un projet" mais juste "une réflexion", qui n'est pas envisageable pour ce COM (contrat d'objectifs et de moyens, liant l'entreprise à la tutelle) ni durant cette mandature. C'est du "long terme", qui supposerait par ailleurs une évolution des métiers pour que cela puisse voir le jour.

La direction a rappelé aussi qu'il avait fallu plus de 10 ans pour que Via Stella soit à l'antenne.

9/ Nouveau point sur l'avenir des locales...

Sur leur évolution éventuelle, la direction a redit qu'elle ne souhaitait pas que des directives viennent de Paris, chaque situation étant différente d'une région à l'autre.

Quant aux négociations avec les opérateurs pour des diffusions sur les box, celles-ci n'avancent que très lentement. La direction espère un point plus complet sur les locales lors de la prochaine commission "nouvelles technologies" du CCE.

10/ Parmi les documents présentés se trouvent les fiches de postes des délégués et des chef info web.

Concernant ces derniers, il y a eu une volonté de la direction d'une plus grande homogénéité de leur statut, et sur l'organisation du travail dans les antennes. Là, il existera désormais un lien hiérarchique avec le rédacteur en chef, et des liens fonctionnels avec délégué numérique et direction de la stratégie numérique.

11/ Les évolutions envisagées des métiers d'assistantes ont été évoquées (très brièvement !!) par rapport à la question des frais de mission.

Une démarche de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) est à mener, pour les conduire à des activités avec d'avantage de valeur ajoutée.

Quid de l'expertise que ces assistantes apportent aujourd'hui dans le traitement de ces frais ? La direction a répondu que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour de ce point (qui est d'évoquer l'évolution du réseau), et que d'autres occasions seront offertes pour en parler.

II/ LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DISCRIMINATIONS, HANDICAP, ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Une commission s'est réunie à Lille le 11 octobre dernier.

Lors de cette réunion, les élus ont tout d'abord évoqué ce qu'est la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), en général accordée pour 5 ans, et renouvelable.

Sinon, pour l'essentiel, il a été constaté que le nombre de TH a baissé en 2015 (du fait du PDV). Ce nombre est passé de 62 à 55 dans le pôle Nord Est, soit 4,45% des effectifs.

Nous restons donc inférieurs aux 6% requis, et devons reverser un prorata correspondant à l'AGEFIPH.

Pourtant, 7 nouveaux collaborateurs ont été embauchés en 2015, et un recours à des entreprises adaptées a été effectué par ailleurs, pour un total de 68.745 euros.

Retrouvez le détail du compte rendu de la commission en cliquant [ICI...](#) ou à la fin du document

En séance, les élus ont conclu que des efforts avaient été entrepris, et que la RQTH est encouragée par l'entreprise.

Ils ont donc adopté un avis positif pour le bilan 2015, en soulevant néanmoins que les préconisations en matière de restrictions soient mieux respectées au niveau des plannings.

Ensuite, une présentation du nouvel accord handicap a été effectué par la direction.

Il comporte des objectifs chiffrés concernant les embauches mais aussi les accueils d'alternants et de stagiaires (ce qui est plus difficile à respecter).

L'accord prévoit aussi des droits nouveaux pour les salariés (pour s'occuper d'un proche, pour du soutien familial, pour du temps partiel avec conservation de cotisations au taux plein pour la retraite, ou encore pour pouvoir donner des RTT).

Enfin, un topo a été effectué sur l'alternance et le dispositif "Capital filles", comme expliqué dans le compte rendu de la commission du 11 octobre.

III/ LES TRAVAUX DE LA COMMISSION FILIÈRE

Une commission filière s'est réunie le 21 septembre dernier à Strasbourg.

Les élus ont débuté par un point sur l'état du plan de charge dans les différents services. Si l'activité de certains est très bonne (plan de charge réalisé à 87% pour la post production, 110% pour la vidéo mobile, et 8 fictions fabriquées en 2016), il n'en n'est pas de même avec les équipes légères (seulement 54%) et surtout la vidéographie (avec 48%).

S'en sont suivis des points oraux sur l'emploi et la formation, avant un retour sur le dernier tour de France.

Lors de cette commission, il a été redit que les appels à candidatures, lors d'opérations spéciales (telles que le tour, ou les JO), doivent pouvoir être transmis à tous les salariés des antennes (et pas seulement les chefs de centre), afin qu'ils puissent proposer leurs services.

Retrouvez le détail du compte rendu de la commission en cliquant [ICI...](#) ou à la fin du document.

En séance, sur l'emploi, les élus ont demandé une présentation précise (avec transmission des fonctionnogrammes, sur lesquels apparaissent les postes vacants et les postes en cours de consultations...comme cela se passe pour les points "emploi" au sein du pôle).

Ces points emploi et plan de formation ont donc été reportés au prochain CE.

S'en est suivi un débat sur les notions de "volontariat" lors des mobilités et détachements, en particulier pour les salariés d'équipes dites "mobiles".

La direction nous dit en effet considérer comme mobiles les salariés des équipes légères, de la fiction et de la vidéo mobile.

Pour les élus, il faut dissocier les cas où l'équipe entière part sur un projet, de cas où l'on va demander à un salarié d'une équipe de venir travailler dans une autre : dans cette seconde situation, la mobilité doit, selon nous, nécessiter que le salarié soit volontaire.

Les élus ont donc demandé sur quels textes la direction s'appuyait pour affirmer son interprétation.

Au vu du flou existant, le CE va demander la lecture de la DIRECCTE.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

1) Pourquoi aucune solution n'a été trouvée pour pallier l'absence des monteurs à la locale de Metz le 6 octobre, et éviter la non diffusion (voir notre déclaration préalable) ?

La direction nous précise que c'est toute une série d'absences qui s'est enchaînée, et que la charge de travail à Nancy ce jour-là n'a pas permis de faire monter la locale depuis Nancy.

2) Est-il exact que le recours à l'intérim est désormais prohibé pour les besoins administratifs et logistiques (voir déclaration préalable) ?

La direction confirme, mais ajoute qu'il sera possible de faire appel à des CDD "autant que de besoin". Et qu'il n'y aura pas de problème pour faire immatriculer les personnels en question, s'ils ne l'étaient pas encore.

3) Quelles solutions pour remplacer les assistantes de rédaction de Nancy et Metz pour la dernière semaine d'octobre (voir déclaration préalable) ?

La direction précise que ça n'a rien à voir avec la question précédente. Personne dans le vivier n'était disponible !!

Les élus s'en étonnent, alors qu'il ne s'agissait pas d'une absence maladie, mais de congés, demandés et arbitrés depuis longtemps. Comment est-il possible que les 3 titulaires susceptibles d'occuper ces 2 postes aient pu ainsi se retrouver absents tous les 3, pour l'ensemble de la semaine, si personne n'était disponible pour assurer ces remplacements ? La direction n'a pas d'explication, et plaide l'erreur.

4) Quels moyens en matière de sécurité, pour protéger les équipes lors des tournages dans la jungle de Calais ?

Le dispositif est en fait le même que pour les tournages à Notre-Dame des Landes. Sur les opérations spéciales, on peut avoir recours à une société de sécurité, mais il faut s'y prendre à l'avance, ce qui n'est guère compatible avec les tournages d'actus. On peut néanmoins prévoir la venue d'un accompagnateur, qui puisse rester avec le matériel.

5) Tous les journalistes pourront-ils suivre les formations DOIR (dynamiser l'offre d'info régionale), qui tournent dans les antennes ?

Pour 2016, il était prévu une session dans chaque antenne ; le projet complet se déroulera sur cet exercice mais aussi sur les deux suivants. A ce jour, il est prévu qu'une autre session sera proposée à nouveau en 2017 ou en 2018.

Prochain CE le 18 Novembre à Strasbourg



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)



CR Commission Discrimination, Handicap, Égalité des chances 11 octobre 2016 à Lille.

Pour la Commission étaient présents à Lille:
Laurence Carpentier, Véronique Marchand, Claire Portalès.

Excusés : William Maunier, Amélie Douay, Yvonne Roehrig, Dominique Choisy, Natalie Forite.
Remplaçants : Angélique Sergent, Catherine Linder-Collinet, Carole Herbin.
Absents : Mustapha Nezzari.

Pour la Direction, en Visio-conférence : Catherine Bayol et Delphine Lenormand.

Bilan de la politique d'emploi des travailleurs handicapés 2015 France 3 Nord-Est

(2^e accord Handicap 2011-2015)
(CE du 27 mai 2016)

En préambule quelques précisions :

Reconnaissance du Statut de Travailleur Handicapé. (RQTH)

Cela concerne :

Les victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (incapacité permanente partielle reconnue de au moins 10%).

Les titulaires d'une invalidité.

Les titulaires d'une carte d'invalidité (taux de capacité au moins égale à 80%).

Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité.

Comment l'obtenir?

Il appartient à chaque salarié concerné de faire les démarches mais il peut se faire aider par l'assistante sociale et/ou le médecin du travail.

L'entreprise n'a rien à voir avec la déclaration de situation de handicap.
On peut se faire reconnaître RQHT sans le faire savoir à son employeur.

En France le handicap est géré par chaque département.
(AGEFIPH ou Maison Du Handicap).

<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/recrutement-et-handicap/article/emploi-et-handicap-la-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape>

<https://www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Dossiers-pratiques/Reconnaissance-du-handicap-les-5-bonnes-raisons>

Dans le Pôle NE la référente Handicap est LUCIE DURAND jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans la prochaine configuration post-pôle, il se pourrait que Claire JOURMIER soit la nouvelle personne référente...

**Le premier Accord date de 2007, le second de 2012.
Le nouvel accord (3°) concerne la période 2016-2020**

La règle en vigueur est :

L'entreprise doit embaucher 6% de travailleurs handicapés.

A défaut, elle paie des amendes au prorata à l'AGEFIPH.

Une déclaration annuelle est envoyée à l'Administration chaque année au mois de février.(DOETH). Celle-ci contrôle que l'entreprise respecte les règles, et calcule les effectifs directs auxquels elle ajoute sous une forme proratisée les emplois sous forme de stage et le recours aux entreprises spécialisées Handicap.

**L'utilité du 3° Accord est de jouer gagnant/gagnant.
Les travailleurs Handicapés sont incités à se faire reconnaître afin de bénéficier de dispositions favorables et l'entreprise évite de verser des pénalités qui profitent surtout à l'AGEFIPH.**

L'objectif et l'ambition de FTV PNE est de se situer au delà des obligations en préférant sur-contribuer.

LE BILAN 2015

Plus de 87% des RQTH sont à durée déterminée.

Le nombre de travailleurs handicapés en PNE est passé de 62 en 2012 à 55 en 2015 (4,45% de taux d'emploi).

Ce qui place le PNE en dessous du groupe FTV (4,62%) et en dessous également du réseau France 3 (4,88%).

Ceci s'explique par :

- 1/ Un certain nombre de départs suite au PDV étaient RQHT.
- 2/ Un collaborateur absent toute l'année n'est pas comptabilisé dans ce chiffre.
- 3/ Deux « sorties » en 2015 sont dus à des sorties physiques et une fait suite à un non renouvellement de statut.

7 collaborateurs ont été recrutés en 2015, en revanche il n'y a pas eu de recrutement d'un nouvel alternant.

La direction indique que le recrutement d'alternants reste difficile malgré les efforts de collaboration avec les différentes structures, partenariats, associations etc...

On constate que sur les 55 salariés reconnus travailleurs handicapés, 43 ont plus de 10 ans d'ancienneté, soit 77%.

Les plus de 25 ans d'ancienneté représentent 25%.

La majorité des travailleurs handicapés se situe entre 50 et 59 ans.

Le handicap vient souvent du vieillissement.

Il n'est pas nécessairement lié à l'activité professionnelle. (Sauf si généré suite à un accident du travail).

N'ayant pas dans ce document de données sur la classification par Catégories socio-professionnelles : la Direction nous communiquera ces chiffres et nous indique que contrairement à une idée reçue, il y a plus de travailleurs handicapés dans les métiers administratifs que dans les métiers techniques.

Une personne actuellement en poste est passée à 80% d'invalidité et a de ce fait bénéficié d'un passage au télétravail partiel.

LE RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE

L'engagement est pris de poursuivre le recours aux entreprises du secteur adapté pour tout ce qui concerne :

- Les contrats d'entretien des Espaces verts.
- La livraison des journaux.
- Le nettoyage des véhicules.
- Les plateaux repas.
- La fin de vie des équipements électriques et des K7 vidéo.

En 2015, cela a représenté un montant total de 68.756€.

2 journées d'autorisation d'absence par an peuvent être accordées aux salariés voulant constituer un dossier en reconnaissance RQTH.

6 jours de congés supplémentaires sont accordés sur attestation médicale pour faire face aux besoins de suivi médical.

En 2015, ce sont 54 journées qui ont ainsi été accordées.

Ce chiffre paraît faible au regard des 55 salariés pouvant être concernés. La Direction l'explique :

- Ce sont souvent des ½ journées qui sont demandées pour rendez vous médical.
- Certains salariés dont le handicap ne le nécessite pas ne les demandent pas.
- Ces journées sont prises à l'occasion du renouvellement du statut de RQTH.
- Certains n'ont peut-être pas connaissance de ce dispositif ?
- Le reporting de ces journées n'est peut-être pas remonté en totalité à la Direction ?

Dans le cadre du Maintien dans l'emploi, 4 personnes ont été aidées pour :

- Adaptation au poste de travail.
- Aménagement de véhicule.
- Matériel auditif
- Remboursement de frais kilométriques.

Pour ces questions, se rapprocher de l'IRH qui transmettra à Lucie Durand, ou contacter celle-ci directement.

Question :

Concernant en particulier les aides auditives, est-il nécessaire d'être RQTH pour pouvoir en bénéficier ou est-ce qu'une recommandation d'un médecin suffit ?

C.Bayol va se renseigner.

Question :

Le statut RQTH permet-il un départ anticipé à la retraite ?

Il y a des dispositifs dans le Contrat de Génération, qui est en cours de renégociation, et d'autres qui existent déjà dans l'Accord handicap.

Un dispositif d'aménagement du temps de travail.

Des facilités pour accéder au télétravail.

Possibilité de départ en pré-retraite ou retraite anticipée.

En cas de temps partiel contraint il existe la possibilité de cotiser sur un salaire à taux plein pour le régime Vieillesse de la Sécurité Sociale.

Question :

Que signifie en page 6 de l'Accord au chapitre Responsabilisation dans la mise en œuvre de la politique la mention « Chaque direction décline, si elle le souhaite, le déploiement de l'accord... ?

La Direction nous informe que cette mention a été ajoutée car s'agissant d'un Accord « Groupe » il était difficile d'imposer cette obligation à des groupes autres que FTV.

Mais précise que pour FTV il s'agit bien d'une Obligation.

Question :

Réduction et justificatifs pour les frais de taxis.

Concernant la réduction des frais de taxis, le nouvel Accord oblige le salarié concerné à fournir chaque année et non tous les 5 ans comme précédemment, une attestation médicale justifiant le recours au taxi.

Catherine Bayol confirme que ce point a en effet été central, au vu de la dérive constatée au Siège en la matière...

L'excès de consommation étant devenu tellement disproportionné cela mettait en péril de simples demandes de matériel techniques type caméra etc...

C'est la raison pour laquelle la direction a souhaité assortir l'obtention de cette mesure à des conditions nettement plus strictes.

Diversité-Égalité des Chances

Bilan des actions 2015
Principaux Objectifs 2016.

Concernant l'Alternance le Pôle NE a été le plus dynamique, comparativement aux autres Pôles.

En 2015, 14 alternants ont été accueillis dans les antennes du pôle NE.

Dans le cadre du Partenariat FTV a l'obligation d'accueillir des journalistes issus de la diversité.

En 2015, 5 élèves issus d'établissements prioritaires ont été accueillis en stage dans les antennes du PNE.
Dans le cadre de conventions Diversité ce sont 6 apprentis journalistes qui ont été reçus dans les rédactions.

Extension du dispositif « CAPITAL FILLES »

En partenariat avec l'Éducation Nationale, ce dispositif met en relation des jeunes lycéennes de Terminale, venant de quartiers zones prioritaires ou de familles défavorisées, avec des « Marraines » salariées volontaires. Celles-ci ont accès à une journée de formation et de coaching, afin d'aider ces jeunes filles :

Par exemple, aide à l'orientation, découverte du monde de l'entreprise, Initiation et mode d'emploi des règles de l'entreprise et du monde du travail.

Notre CR de 2015 posait la question de l'évolution de la présence des journalistes dans les colloques ou lieux de communication et d'échanges avec les écoles etc...

La direction n'a pas de chiffre pour 2015, mais affirme que ce sera communiqué pour 2016.

Delphine Lenormand rappelle les actions effectuées par France 3 Bourgogne :
Accompagnement d'élèves du secondaire à réaliser des reportages.

Jury de sélection des meilleurs films réalisés.

Cette action devrait également être réalisée en Franche-Comté.

Une Charte « Entreprise et Quartiers » est lancée en Alsace.

Embauches d'alternants en CDI ?

Nous demandons à avoir les chiffres pour la rédaction du CR.

Le 14 octobre 2016

Claire PORTALES

Présidente de la Commission Discrimination, Handicap, Égalité des
Chances.



Compte rendu de la commission Filière Production du pôle Nord – Est du 21 septembre 2016

La Commission Filière Production du Pôle Nord-Est s'est tenue à Strasbourg

Etaient présents :

Pour la Direction : Mme Stéphanie Muller
M. Michael Friederich
M. Arnaud Ségur

Pour la Commission :
M. Claude Framery
M. Thomas Lagache
M. Olivier Loutz
M. Cyril Pinato
M. Philippe Cornet

Etait invitée : Mme. Nancy Gressier

Ordre du jour : 1- Plan de charge 2016

- Equipes légères
- Infographie
- Post production
- Vidéo Mobile
- Régie Fly
- Sonorisation
- Fictions

2- Situation de l'emploi (Permanents et non permanents)

3- Organigramme de la Filière (RH)

4- Formation

5- Tour de France 2016

6- questions diverses

Les élus de la commission Filière Production font remarquer à la direction que la présence des responsables de la Filière Production est indispensable en GE lorsque un point sur la filière est à l'ordre du jour.

Les documents remis aux membres de la commission sont incomplets et / ou illisibles, notamment les horaires du Tour de France.

Les Equipes légères du Pôle

L'équipe légère de Nancy continue à souffrir d'un manque d'activité récurrent. M. Grandsire nous a confirmé que la ligne absente dans le tableau d'activité pour le site de Nancy est une erreur. Pour la direction les personnels sont employés sur d'autres sites et ne seraient pas en sous activité.

Par ailleurs, lorsque les personnels sont envoyés sur d'autres sites, la commission demande à ce que les services anticipent leur planification afin que ces personnes puissent s'organiser. La Direction nous informe que les commandes tardives sont de plus en plus courantes. Les membres de la commission préconisent donc, un appel téléphonique en cas de planification tardive.

Le mois d'octobre est bien rempli et l'activité sera maintenue jusqu'à la fin de l'année. Cependant il sera difficile de rattraper l'absence d'activité accumulée en début d'année avec seulement 54% du plan de charge réalisé à la fin août.

Les Fictions

La huitième fiction Lilloise: « Les cris silencieux » sera tournée du 15 Novembre au 14 Décembre 2016.

La Vidéo Mobile

La Direction pousse à utiliser la Vidéo Mobile au maximum et le car de Lille vient de produire « L'émission Politique » pour France 2 et « C'est Politique – C'est Polémique » pour France 5. Les retours des clients sont accompagnés de lettres de remerciements encourageantes.

Depuis janvier 2016 à la fin août on totalise 110% du plan de charge :

- 103 jours de tournage pour Lille
- 122 jours de tournage pour Strasbourg
- 22 jours de régie Fly pour Nancy

La Vidéographie

L'activité a repris, malgré un démarchage fait en interne, le retard ne permettra pas de couvrir le plan de charge initial avec seulement 48% réalisé fin août.

Certains projets n'ont pas abouti. Par contre, de nouvelles commandes comme « Envoyé Spécial » et le « Chiffre du 20 heures » nous ont été confiées. Pour l'info l'illustration pose un problème avec des annulations de dernière minute qui créent du sous-emploi chez les graphistes.

Afin de palier au mi-temps thérapeutique du responsable chargé de l'activité infographie, la direction nous a annoncé le recrutement d'un contrat en alternance. Il sera basé à Paris.

La Post production

L'activité suit son cour avec 87% du plan de charge réalisé fin août pour l'image.

Tels que :

- 691 jours pour Lille dont 107 en national
- 410 jours pour Nancy dont 7 en national
- 556 jours pour Strasbourg dont 151 en national

Pour la Post Production Son :

- 263 jours pour Lille dont 83 en national
- 103 jours pour Nancy dont 4 en national
- 128 jours pour Strasbourg dont 23 en national

Certaines émissions diffusées en Régions exemple : « Ça Roule en Cuisine » ont été montées dans un autre site que celui de Nancy faute de disponibilité de salle de montage.

L'emploi

Malgré la demande des membres de la commission filière, la Direction n'a pas souhaité nous fournir un organigramme précisant les postes vacants. Nous avons été informés oralement des mouvements et recrutements au sein de la Filière :

Pour Lille

Recrutement d'Elodie Popieul en remplacement d'Emilie Nisse au poste de planificatrice à Lambersart

Le poste de machiniste à Lambersart, trappé dans le cadre du PDV, risque très probablement d'être remis en consultation

Franck Mazelly a été nommé au poste de Chef d'équipements Son.

Franck Taupenas part en retraite, son poste sera comblé par David Dekens. Le poste laissé vacant de David Dekens devrait être comblé par une transformation de CDD en CDI suite à une procédure judiciaire.

Un poste de cadre à la production (fiction, Lille) est mis en consultation en groupe 4. La personne qui occupait ce poste jusqu'à présent était en groupe 6, du fait des spécificités organisationnelles de la fiction à Lille.

Un positionnement de ce poste en groupe 4 remet en cause l'organisation du service"

Réponse de la direction : lors de la transposition, la personne qui occupait le poste a été positionnée en groupe 6. Son positionnement lui a permis de "prendre l'air" de temps en temps et donc de faire tourner d'autres salariés sur ce poste. Avec le départ de cette salariée (bureau d'ordre), la direction a la volonté de stabiliser le poste. La direction estime qu'il faut revoir le rôle et l'organisation du bureau d'ordre du site de Lambersart.

Pour Nancy

Les postes de monteur, OPS ainsi qu'un éclairagiste sont toujours vacants.

Un contrat en alternance arrive au montage.

Pour Strasbourg

Yannick Kolb a été nommé au poste de Chef d'équipe machiniste.

Procédure de licenciement en cours d'un OPV pour inaptitude.

Organigramme RH

Arnaud Ségur est assisté de :

- Patricia Ferreira pour Paris - Bordeaux.
- Emilie Roger pour Lyon - Marseille.
- Anne Laure Scapin Baudouin pour 4 régions : Rennes – Lille – Nancy - Strasbourg.

Formation

Anne Laure Scapin récemment recrutée n'a pu venir nous présenter le plan de formation.

Le budget formation se réduit à 76 K€ alors qu'il était de 101 K€ précédemment. La Direction fait un travail de négociation afin d'obtenir des formations chez les fournisseurs, par exemple avec la 4K pour Strasbourg dans le cas d'un consortium avec Sony. La formation Binoral n'est pas d'actualité on s'oriente pour l'instant à l'Ultra HD & la 4K.

Les formations à venir seront mieux ciblées et recentrées vers des modules plus courts 4-5 jours maximum.

Tour De France

Des problèmes liés au câblage sur le site de Morzine sont à l'origine du dépassement d'horaires.

Pour l'an prochain A.S.O (Amaury Sport Organisation) demande au groupe France Télévisions de diffuser la course dans son intégralité, ce qui va engendrer des modifications d'organisation et devrait provoquer des changements de programmation.

Les élus rappellent à la Direction qu'en ce qui concerne les opérations exceptionnelles, les chefs de services des antennes régionales devaient communiquer la liste des propositions de postes à pourvoir aux techniciens des régions.

Lors d'opérations spéciales telles que le Tour de France et les J.O., un appel à candidatures est diffusé auprès des chefs de centre des antennes régionales et des chefs de service des sites de la filière. Les membres de la commission souhaitent que les chefs de services communiquent ces offres à l'ensemble des salariés

Questions diverses

1° Qu'en est-il des rumeurs sur l'avenir du site de Lambersart ?

Il n'y a rien de changé pour le moment.

2° Dans le cadre de la nouvelle organisation, comment la Filière Nord-Est sera-t-elle organisée ?

La Direction nous déclare ne pas avoir d'information à ce jour

3° Concernant la mobilité, la Direction maintient que les personnels affectés sur les Cars VM sont mobiles par définition et ne sont, donc, pas concernés par le volontariat.

Prochaine réunion de la commission Filière se tiendra le mardi 31 Janvier 2017 à Lambersart.

Pour la Commission Filière Production

Philippe Cornet